

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE D'ASNIERES-sur-SEINE
(Hauts-de-Seine)

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUIN 2010

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

LE CONSEIL,

L'an deux mil dix, le vingt-neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le dix-huit juin deux mil dix, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien PIETRASANTA, Maire.

Etaient présents : Mme FISCHER, 1^{er} Maire-Adjoint, MM. BABÉ, BERARD de MALAVAS, Mmes BITTON-COHEN, CAM, CARADEC, CARRIER, MM. DANLOS, GOMEZ, LANZ, LASSERRE de ROZEL, Mmes LENOIR, MÜHLMANN, MM. RICHARD, GUILLARD, Mme LAFAYE, M. ROURE, Maire-Adjoints ; M. TESSIER, Mmes COQUERELLE, CLAIREAUX, MM. ARINI, AYARI, Mmes RICHARD ALAOUI, HURTAULT, LECHARNY, MERIC, Mlle ZIANE, M. JEHANIN, Conseillers Municipaux Délégués ; MM. SOMMA, LEBLOND, MOUGENOT, Mme CHAPUIS, MM. COLSON, CAILLET, Mme ESCLATTIER, MM. AESCHLIMANN, DIAS, Mmes AESCHLIMANN, BOURDIER-CHAREF, M. DECHENOIX, Conseillers Municipaux.

Avaient donné mandat : Mme BAILLET, M.A. à Mme RICHARD ALAOUI, C.M.D. (jusqu'à son arrivée à 21 h 25) ; M. DJELLAB, C.M.D. à Mme FISCHER, M.A. ; Mme RAUSCHER, C.M. à M. AESCHLIMANN, C.M. ; M. BOUTIFFARD, C.M. à M. CAILLET, C.M. ; Mme CHAVINIER, C.M. à Mme ESCLATTIER, C.M. ; M. DJEDOUI, C.M. à Mme AESCHLIMANN, C.M.

Absents : Mme CHAHID, C.M.D. ; Mme DELAMARRE, C.M. (jusqu'à son arrivée à 0 h 30).

*

* *

- DESIGNER M. Romain JEHANIN pour remplir la fonction de Secrétaire de Séance, qui procède à l'appel nominatif et constate que le quorum est atteint.

*

* *

LE CONSEIL,

- APPROUVE le procès-verbal de la Séance du Conseil Municipal du 11 mai 2010.

*

* *

LE CONSEIL,

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- PREND ACTE de la communication du Maire sur les décisions qu'il a prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 7 avril 2008 autorisant le Maire à accomplir certains actes de gestion dans le cadre des dispositions des articles susvisés, à savoir :

1. VENTE D'UN VEHICULE RENAULT DE TYPE BENNE, APPARTENANT A LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE, AUX ETABLISSEMENTS BRUNOTO A GENNEVILLIERS.
2. à 5. CONCESSIONS ET RENOUELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
6. FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION A DEMANDER AUX JEUNES DANS LE CADRE DES SEJOURS DU CHANTIER INTERNATIONAL ORGANISE PAR LA MAIRIE.
7. FIXATION D'UNE TARIFICATION ET DES MODALITES D'UTILISATION DE LA SALLE DU RESTAURANT MUNICIPAL.
8. à 10. CONCESSIONS ET RENOUELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
11. SIGNATURE DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT POUR STATIONNEMENT DE VEHICULE AVEC L'ASSOCIATION DE SOUTIEN DE LA PROTECTION CIVILE D'ASNIERES (A.S.P.C.A.).
12. SIGNATURE AVEC LE BAILLEUR S.A. IMMOBILIERE DU MOULIN VERT D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION RELATIVE AU LOCAL SITUE RUE JULES-HARDOUIN-MANSART EN VUE DE L'INSTALLATION DU CENTRE MUNICIPAL DE PROXIMITE "TRAIT D'UNION".
13. MISE A DISPOSITION DU STADE LEO LAGRANGE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES QUARTIERS NORD D'ASNIERES.

14. à 25. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
26. FIXATION DU MONTANT DES VENTES DE LOTS D'OUVRAGES JUGES OBSOLETES ET EXTENSION DE LA REGIE DE RECETTES DE LA MEDIATHEQUE EMILE BERNARD POUR L'ENCAISSEMENT DES FONDS PROVENANT DE CES VENTES.
27. FIXATION DU MONTANT DES VENTES DE LOTS D'OUVRAGES JUGES OBSOLETES ET EXTENSION DE LA REGIE DE RECETTES DE LA MEDIATHEQUE ALEXANDRE JARDIN POUR L'ENCAISSEMENT DES FONDS PROVENANT DE CES VENTES.
28. FIXATION DU MONTANT DES VENTES DE LOTS D'OUVRAGES JUGES OBSOLETES ET EXTENSION DE LA REGIE DE RECETTES DE LA BIBLIOTHEQUE CER-SNCF- VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE POUR L'ENCAISSEMENT DES FONDS PROVENANT DE CES VENTES.
29. OPERATIONS QUAIS LIBRES - DIMANCHES 13 JUIN ET 5 SEPTEMBRE 2010 - FIXATION DU TARIF DES PROMENADES EN PONEY POUR LES VISITEURS.
30. à 41. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.

*

* *

LE CONSEIL,

FINANCES

- PREND ACTE des opérations relatives à la sécurisation de la dette et sur le refinancement de divers contrats de prêts.

*

* *

Sous la présidence de Mme FISCHER, M. PIETRASANTA, Maire en exercice s'étant retiré conformément à la réglementation, et considérant les résultats tant au titre du compte administratif, du budget ville que de ceux des budgets annexes,

- ARRETE le compte administratif du Maire, relatif à l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 dont les résultats figurent dans les tableaux ci-après :

COMPTE ADMINISTRATIF VILLE

I – TABLEAU GENERAL D'EXECUTION DU BUDGET 2009 – VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	107 985 782,27	117 890 013,07	9 904 230,80
	INVESTISSEMENT	33 368 120,46	41 082 826,44	7 714 705,98
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	-	1 160 896,82	1 160 896,82
	INVESTISSEMENT	9 450 507,36	-	- 9 450 507,36
	TOTAL	150 804 410,09	160 133 736,33	9 329 326,24

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	FONCTIONNEMENT	-	-	-
	INVESTISSEMENT	5 322 885,36	3 000 000,00	- 2 322 885,36
	TOTAL	5 322 885,36	3 000 000,00	- 2 322 885,36

RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	107 985 782,27	119 050 909,89	11 065 127,62
	INVESTISSEMENT	48 141 513,18	44 082 826,44	- 4 058 686,74
	TOTALCUMULE	156 127 295,45	163 133 736,33	7 006 440,88

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE ASSAINISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	1 254 457,95	1 794 193,56	539 735,56
	INVESTISSEMENT	2 784 375,76	1 345 357,98	- 1 439 017,78
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	0	44 307,08	44 307,08
	INVESTISSEMENT	0	1 103 884,57	1 103 884,57
	TOTAL	4 038 833,71	4 287 743,19	248 909,48

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	FONCTIONNEMENT	-	-	-
	INVESTISSEMENT	749 057,22	750 000,00	942,78
	TOTAL	749 057,22	750 000,00	942,78

RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	1 254 457,95	1 838 500,64	584 042,69
	INVESTISSEMENT	3 533 432,98	3 199 242,55	- 334 190,43
	TOTAL CUMULE	4 787 890,93	5 037 743,19	249 852,26

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	965 139,66	421 336,44	- 543 803,22
	INVESTISSEMENT	2 209,66	2 890,84	681,18
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	0	768 533,83	768 533,83
	INVESTISSEMENT	0	26 826,50	26 826,50
	TOTAL	967 349,32	1 219 587,61	252 238,29

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	FONCTIONNEMENT	-	-	-
	INVESTISSEMENT	-	-	-
	TOTAL	-	-	-

RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	965 139,66	1 189 870,27	224 730,61
	INVESTISSEMENT	2 209,66	29 717,34	27 504,68
	TOTAL CUMULE	967 349,32	1 219 587,61	252 238,29

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE SELF MUNICIPAL

	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT FINAL
FONCTIONNEMENT	594 854,18	594 854,18	0

- CONSTATE la conformité du compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Comptable du Trésor avec le compte administratif du Maire pour le même exercice et

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire et CONSTATE les sommes ci-après pour la gestion 2009 :

**EXECUTION DU BUDGET VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES
D'APRES LES RESULTATS**

COLLECTIVITES ETABLISSEMENTS SERVICES ANNEXES	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PART AFFECTEE A L'INVESTIS- SEMENT	RESULTATS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		SOLDE
	DEFICIT	EXCEDENT	DEPENSES	DEFICIT	EXCEDENT	EXCEDENT	DEFICIT	
VILLE								
Section Investissement	- 9 450 507,36				7 714 705,98		- 1 735 801,38	+ 9 329 326,24
Section Fonctionnement		22 031 883,18	20 870 986,3 6		9 904 230,80	11 065 127,62		
ASSAINISSEMENT								
Section Investissement		1 103 884,57	0	- 1 439 017,78			- 335 133,21	
Section Fonctionnement		44 307,08	0		539 735,61	584 042,69		+ 248 909,48
PARC DE STATIONNEMENT								
Section Investissement		26 826,50	0		681,18	27 507,68		
Section Fonctionnement		768 533,83	0	- 543 803,22		224 730,61		+ 252 238,29
SELF MUNICIPAL								
Section Investissement								
Section Fonctionnement		0		0		0		
								+ 9 830 474,01

- DECIDE d'exonérer pour l'année 2011, la Société S.E.L.I.C.O.M.I. de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'ensemble des immeubles « Objectifs 1 » et « Objectifs 2 ».
- DECIDE de répondre favorablement aux demandes du Trésorier Principal de Puteaux pour accorder une remise gracieuse des pénalités de retard sur la Taxe Locale d'Equipement sollicitée par :
 - . M. WEILL et Mme RODRIGUES (montant 39 €),
 - . M. et Mme MENDY (montant 273 €),
 - . l'indivision GUIARD-SCHMID-GENDREL-BARBIER (montant 137 €).

*

* *

LE CONSEIL,

HABITAT

- DECIDE d'accorder la garantie communale à la SA d'HLM « ICF La Sablière » pour le remboursement d'un emprunt PLAI de 35 ans, d'un montant maximum de 77 309 € dans le cadre de la création de deux logements adaptés au handicap, 5 rue Denfert-Rochereau,
DECIDE de lui attribuer à ce titre une subvention d'équilibre de 15 000 € et
DECIDE de rapporter la délibération prise pour le même objet le 25 juin 2009, suite à la mise à jour du plan de financement de cette opération.
- DECIDE de modifier la délibération du 23 juin 2008 relative à la garantie d'emprunt et à l'attribution d'une subvention de surcharge foncière et d'équilibre à la SA « Immobilière du Moulin Vert » au titre de l'opération de construction en VEFA de cinq logements PLS situés à l'angle des rues du Ménil et de l'Alma. Le montant total des prêts à garantir s'établit désormais à 610 896 €.
- DECIDE d'accorder la garantie communale à la SA d'HLM « EFIDIS » pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 54 651 € au titre de la résidentialisation de « La Régate », allée Mickaël-Lefebvre.
- DECIDE d'accorder la garantie communale à la SA d'HLM « le Logement Francilien » pour l'acquisition-amélioration de trois résidences 1 à 9 allée des Erables, 68-80 rue Pierre-Boudou et 16 rue du Jardin Modèle. Deux prêts seront souscrits pour un montant total de 38 526 460 €.

*

* *

LE CONSEIL,

URBANISME

- DECIDE d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création, la réalisation et la concession d'aménagement de la ZAC Parc d'Affaires. La rémunération des missions complémentaires demandées à la Société SAVILLE est de 15 900 € H.T.

- DECIDE d'acquérir de la SAS QUAI AULAGNIER la majeure partie du square Marguerite-Yourcenar, pour un euro symbolique. La dernière partie, située au nord du parc, fera l'objet d'une acquisition ultérieure après l'achèvement des opérations de logement en cours.

*

* *

LE CONSEIL,

MARCHES PUBLICS

- DECIDE d'autoriser le Maire à procéder à la mise en appel d'offres pour le blanchissage et le repassage du linge utilisé dans les bâtiments communaux, scolaires, sociaux et sportifs pour une durée maximale de trois ans. Le montant annuel de ce marché est évalué à un minimum de 50 000 € H.T. et à un maximum de 163 000€ H.T.

- DECIDE d'attribuer, pour une durée de quatre ans maximum, le marché de nettoyage des bâtiments communaux aux sociétés suivantes :
 - lot n° 1 (nettoyage des bâtiments administratifs généraux) : Société K2-CARRARD, montant minimum annuel du marché 400 000 € H.T. et maximum 1 600 000 € H.T.,
 - lot n° 2 (nettoyage des équipements petite enfance) : Société EFICIUM, montant minimum annuel du marché 100 000 € H.T. et maximum 400 000 € H.T.,
 - lot n° 3 (vitrierie) : Société ARCADE, montant minimum annuel du marché 80 000 € H.T. et maximum 240 000 € H.T.

- DECIDE d'attribuer à la Société THYSSENKRUPP Ascenseurs le marché pour l'entretien et les grosses réparations sur les appareils ascenseurs, pour une durée d'un an renouvelable trois fois. Ce marché s'échelonne entre 50 000 € HT. minimum et 200 000 € H.T. maximum.

- DECIDE d'attribuer à la Société VIOLA le marché pour la rénovation et la maintenance à garantie de résultats des installations d'éclairage public. Ce marché est conclu pour une durée de quatre ans maximum. Son montant annuel s'élève à 300 000 € H.T. minimum et 1 200 000 € H.T. maximum.

- DECIDE d'attribuer à la Société MR NET le marché pour la fourniture de distributeurs et de bobines d'essuie-mains pour les établissements scolaires. Il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée totale de quatre ans et d'un montant annuel minimum de 60 000 € H.T. et de 240 000 € H.T. maximum.

- DECIDE d'autoriser le Maire à signer avec la Société DALKIA l'avenant n° 6 au marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux afin de prendre en compte la transformation des installations de chauffage du gymnase Carpentier. Le montant annuel total du marché est porté à 1 410 366,51 € H.T.
- DECIDE d'autoriser le Maire à signer avec la Société DERICHEBOURG PolyUrbaine l'avenant n° 4 au marché de collecte et de transport des ordures ménagères et déchets assimilés. Cet avenant, d'un montant de 6 369,80 € H.T., a pour objet d'intégrer des prestations supplémentaires liées à la livraison de 89 logements en 2010 dans la ZAC Asnières Bords de Seine.
- DECIDE d'autoriser le Maire à signer avec l'association « Régie de Quartiers » l'avenant n° 1 au marché à procédure adaptée pour la prise en charge de la surveillance de points écoles pour le compte de la Ville et pour la réalisation d'actions de médiation sociale.
- PREND ACTE de la communication de la liste des marchés à procédure adaptée (MAPA) conclus par la Ville d'Asnières-sur-Seine pour la période du 1^{er} avril au 31 mai 2010.

*

* *

LE CONSEIL,

SUBVENTIONS

- ATTRIBUE, au titre de 2010, pour un montant total de 67 350 €, des subventions exceptionnelles de fonctionnement aux associations suivantes :

Centre socio culturel Yannick Noah.....	: 20 000 €,
Jazz Dance et Compagnie.....	: 700 €,
Temps Danse d'Asnières.....	: 1 000 €,
Arts martiaux d'Asnières.....	: 5 000 €,
ASK Boxing Asnières.....	: 1 000 €,
Asnières Volley 92.....	: 30 000 €,
Asnières Sub'plongée.....	: 150 €,
Cercle des nageurs d'Asnières.....	: 8 000 €,
James Muay Thai Boxing d'Asnières.....	: 1 500 €.

- DECIDE de modifier la délibération du 25 mars 2010 relative à l'attribution de subventions à diverses associations au titre de l'année 2010 afin de préciser que le versement de subventions s'effectuera selon un échéancier trimestriel et que les subventions versées pour l'achat de petit équipement seront imputées en section de fonctionnement.

*

* *

LE CONSEIL,

POLITIQUE DE LA VILLE

- DECIDE d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention pour le financement d'actions dans le cadre de l'animation sociale des quartiers au titre de l'année 2010 conclue avec le Conseil Régional d'Ile-de-France, et

APPROUVE la répartition suivante des crédits (53 480 €) :

. Trait d'Union	
- « Une structure ouverte sur son quartier ».....	7 620 €,
. Mission Locale	
- « Contrat d'Accompagnement Territorial ».....	7 620 €,
. Centre Socio Culturel Yannick Noah	
- « Soutien à la fonction parentale ».....	7 620 €,
. Club des Chardons	
- « Accompagnement à la scolarité ».....	5 000 €,
- « Animations culturelles ».....	5 000 €,
. Maison des Femmes	
- « Optimiser la médiation et le vivre ensemble ».....	13 000 €,
. Maison des Loisirs et de la Culture	
- « Médiation sociale ».....	7 620 €,

- DECIDE d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention régionale de renouvellement urbain conclue avec le Conseil Régional d'Ile-de-France. Cet avenant a pour but d'actualiser la liste des sites retenus par le Conseil Régional dans le cadre de ce dispositif.

*

* *

LE CONSEIL,

COMMERCE

- DECIDE de fixer le montant des droits de place applicables à compter du 1^{er} juillet 2010 sur les marchés d'approvisionnement de la Ville et

FIXE, à partir de cette même date, le montant de la redevance annuelle forfaitaire versée par le délégataire à 230 475 €.

*

* *

LE CONSEIL,

AFFAIRES GENERALES

- DECIDE d'approuver le principe de la participation de la Ville à l'opération Vel'abri initiée par le Département des Hauts-de-Seine. Ce projet vise à la mise en place d'abris sécurisés pour les vélos personnels.

- DECIDE d'autoriser le Maire à signer avec la Ville de Clichy-la-Garenne une convention fixant les modalités techniques et financières de l'organisation du feu d'artifice commun à l'occasion de la fête nationale 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à une heure quarante-cinq minutes.

*Publié par affichage sur les panneaux administratifs
intérieur et extérieurs de la Mairie
le SIX JUILLET DEUX MIL DIX*

LE MAIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE



Sébastien PIETRASANTA